



Fiscal Countdown

Newsletter n°64 – Août 2021

Edito

Le Fiscal Countdown, un résumé mensuel de l'actualité fiscale internationale, vous donne un aperçu régulier de l'introduction de l'initiative BEPS de l'OCDE et des réformes fiscales internationales en cours.

Cette soixante quatrième édition traite des nouvelles mesures publiées en août 2021 par l'OCDE, l'UE, en Afrique et dans 28 pays : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Chili, Chypre, Corée, Espagne, Etats-Unis, Géorgie, Gibraltar, Inde, Indonésie, Israël, Italie, Luxembourg, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Suisse, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Uruguay et Vietnam.

Frédéric Barat, Avocat Associé

Frédéric Lubczinski, Avocat Senior Manager

OCDE

L'OCDE a publié la troisième édition de sa publication annuelle sur les statistiques de l'impôt sur les sociétés (le rapport) ainsi qu'une base de données actualisée. L'OCDE décrit la base de données comme étant destinée à faciliter l'étude de la politique fiscale des entreprises et à élargir la qualité et la quantité des données disponibles pour l'analyse de l'activité d'érosion de la base et de transfert de bénéfices (BEPS). La base de données comprend des statistiques anonymes et agrégées sur les déclarations pays par pays (CbC), reflétant les informations de l'année 2017 et incluant des informations provenant de déclarations CbC déposées dans 38 juridictions. L'OCDE a également publié une liste de questions fréquemment posées sur les données des déclarations CbC anonymisées et agrégées. Comme le souligne le communiqué de presse accompagnant la publication du rapport et de la base de données, l'OCDE considère que ces nouvelles données montrent l'importance du plan à deux piliers avancé par les membres du Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS dans le cadre du projet dit BEPS 2.0 « pour réformer les règles de fiscalité internationale et faire en sorte que les entreprises multinationales paient une part équitable d'impôt partout où elles opèrent ».

L'OCDE a publié une mise à jour des résultats des examens par les pairs des lois nationales des juridictions dans le cadre de l'action 5 (pratiques fiscales dommageables) du projet OCDE/G20 BEPS. Les résultats ont été approuvés le 7 juin 2021 par le Cadre inclusif sur le BEPS. Les résultats mis à jour couvrent 18 régimes fiscaux. Selon le communiqué de presse, le nombre total de régimes fiscaux qui ont été examinés, ou sont en cours d'examen, est de 309. Les examens ont été entrepris par le Forum sur

les pratiques fiscales dommageables et un seul régime (Trinité-et-Tobago) a été classé comme "dommageable". Les autres régimes ont été abolis ou sont en cours :

- d'abolition, ou
- de modification, ou
- d'examen, ou

sont considérés comme "non dommageables". Le Cadre inclusif poursuivra ses examens et fournira des mises à jour périodiques.

L'OCDE publie le rapport de l'étape 2 de l'examen par les pairs de :

- la Colombie, et
- la Lettonie,

sur la mise en œuvre du standard minimum de l'Action 14.

Union Européenne

La Commission européenne publie une proposition pour un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.

Dans le cadre du paquet législatif « European Green Deal » et « Fit for 55 », la Commission européenne a introduit en juillet 2021 une proposition législative pour une refonte de la directive sur la taxation de l'énergie. Ces modifications visent à aider l'UE à atteindre ses objectifs en matière de politique climatique, notamment l'objectif de 55 % de réduction nette des émissions d'ici 2030 et la neutralité climatique d'ici 2050.

Afrique

L'avis de la Gazette de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) n° 14 de 2021 (la Gazette), publié par le Secrétariat de l'EAC le 30 juin 2021, souligne les changements apportés à la Loi de 2004 sur la gestion des douanes de la Communauté de l'Afrique de l'Est et au Tarif extérieur commun de la Communauté de l'Afrique de l'Est. Le Conseil des ministres a, par le biais de la

Gazette, mis en œuvre plusieurs changements qui affectent à la fois les États partenaires de l'EAC et la région de l'EAC à compter du 1er juillet 2021. Dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles 12 (3) et 39(c) du Protocole portant création de l'Union douanière de la Communauté d'Afrique de l'Est, le Conseil a approuvé des mesures concernant les taux de droits de douane sur les articles figurant dans le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises de l'annexe 1 du Protocole.

Afrique du Sud

Lors du discours sur le budget 2020, le ministre des Finances a proposé de limiter l'imputation des pertes fiscales à 80% du profit imposable. Cependant, la proposition a été mise en attente et il n'était pas clair si elle serait un jour mise en œuvre.

L'incertitude a été levée car le 28 juillet 2021, le Trésor national a publié le projet de loi d'amendement des lois fiscales de 2021, qui comprend un amendement à l'article 20 de la loi sur l'impôt sur le revenu qui limiterait l'imputation des pertes fiscales à 80% du profit imposable. Tout montant qui ne serait pas imputé pourrait être reporté sur l'année d'imposition suivante. L'amendement proposé à l'article 20 doit entrer en vigueur le 1^{er} avril 2022 et s'appliquera aux années fiscales démarrant à compter de cette date ou postérieurement. Le projet d'amendement est actuellement ouvert aux commentaires du public, lesquels devaient être soumis avant le 28 août 2021.

Allemagne

Dans sa lettre d'orientation du 11 février 2021, le ministère fédéral des finances (le ministère) a autorisé, dans des conditions très strictes, une approche simplifiée et temporaire concernant la retenue à la source sur les licences de propriété intellectuelle enregistrées en Allemagne.

Cette approche simplifiée ne s'appliquait, jusqu'à présent, que si la rémunération était reçue avant le 30 septembre 2021. Dans sa dernière lettre d'orientation datée du 14 juillet 2021, le ministère étend l'application de cette approche simplifiée aux rémunérations reçues jusqu'au 1er juillet 2022. La demande d'exonération de l'impôt à la source doit être déposée auprès du bureau central fédéral des impôts jusqu'au 30 juin 2022 dans tous les cas.

Dans sa décision publiée le 18 août 2021, la Cour constitutionnelle fédérale (Bundesverfassungsgericht) a jugé que les intérêts sur les arriérés d'impôts et les remboursements d'impôts prévus au § 233a en lien avec le § 238 du code fiscal allemand (Abgabenordnung) est inconstitutionnel dans la mesure où le calcul des intérêts est basé sur un taux d'intérêt de 0,5 % par mois.

Australie

La procédure de demande du programme d'incitation fiscale à la recherche et au développement par les entreprises a changé. Le gouvernement a récemment mis à jour son formulaire de demande d'incitation fiscale à la recherche et au développement pour 2021 et l'a remplacé par un formulaire en ligne, avec de nouvelles exigences en matière d'information.

Chili

Le 13 août 2021, l'IRS chilien (Servicio de Impuestos Internos) a publié la résolution d'exemption n° 95 (Resolución Exenta No. 95), établissant les instructions pour mettre en œuvre l'enregistrement dans le nouveau registre volontaire des institutions financières étrangères ou internationales ainsi que le format par lequel un prêteur doit fournir à l'emprunteur une déclaration confirmant qu'il n'a pas conclu d'accord structuré (acuerdo estructurado)

conformément à l'article 59 n°1 (b) de la loi chilienne sur l'impôt sur le revenu (Ley de impuesto a la renta). Cette déclaration est présentée par le prêteur à l'emprunteur lors de l'exécution du contrat de crédit, ainsi qu'à tout moment où ces crédits font l'objet d'une novation, d'une cession ou d'une modification du montant du crédit ou de son taux d'intérêt. Le fait de ne pas fournir cette déclaration entraînera l'impossibilité d'appliquer le taux réduit de retenue à la source de 4 % (le taux ordinaire de retenue à la source est de 35 %) imposé sur les intérêts versés à des banques ou institutions financières étrangères ou internationales ainsi qu'à des compagnies d'assurance et des fonds de pension étrangers, conformément à l'article 59 n° 1 lettre (b) de la loi chilienne sur l'impôt sur le revenu. Veuillez noter que cette déclaration obligatoire a été introduite par la dernière réforme fiscale (Loi n°21.210, publiée le 24 février 2020) pour tous les crédits émis à partir du 1er mars 2020, mais aucun format spécifique n'a été indiqué. Par conséquent, ce format spécifique devra être respecté à partir du 13 août 2021.

Chypre

Chypre va introduire de nouvelles mesures fiscales dans le cadre de son plan national de relance et de résilience.

Le département fiscal chypriote annonce la mise à jour du schéma XML pour les soumissions de la déclaration DAC6.

Corée

Le 26 juillet 2021, le ministère coréen de la stratégie et des finances a annoncé les propositions de réforme fiscale pour 2021 qui, sauf indication contraire, entreront en vigueur pour les exercices fiscaux à compter du 1^{er} janvier 2022.

Espagne

La Cour nationale espagnole a récemment rendu trois décisions concernant l'application de l'exemption de retenue à la source sur les dividendes en vertu de la directive de l'Union européenne sur les sociétés mères et filiales et l'exigence de détention effective liée à une structure de holding dans l'UE. Ces décisions, qui sont favorables au contribuable, diffèrent de la position plus générale adoptée par les autorités fiscales et les tribunaux fiscaux espagnols après les affaires danoises.

Etats-Unis

Le projet de loi adopté par le Sénat imposerait des obligations de déclaration d'informations sur les ventes de crypto-monnaies et autres actifs numériques.

Le Groupe Amgen a l'intention de contester un redressement de 3,6 milliards de dollars effectuée par l'IRS sur des transactions transfrontalières. Cette notification de redressement indique que l'IRS ne recule pas devant des contentieux fiscaux transfrontaliers importants et complexes. Compte tenu de l'augmentation récente des redressements fiscaux transfrontaliers, les contribuables ont tout intérêt à faire un bilan de santé de leurs prix de transfert.

Le président de la commission des finances du Sénat américain, Ron Wyden, a présenté la loi sur la modernisation des produits dérivés, qui modifierait le traitement fiscal des transactions financières dérivées.

Géorgie

La Géorgie reporte la mise en place de la TVA sur les fournisseurs étrangers de services numériques au 1^{er} octobre 2021.

Gibraltar

Le gouvernement de Gibraltar a précisé que l'augmentation du taux de l'impôt sur les sociétés, qui passe de 10 % à 12,5 %,

s'applique aux bénéfices réalisés à partir du 1^{er} août 2021, et non aux exercices fiscaux ouverts à compter du 20 juillet 2021, comme cela avait été initialement annoncé dans le budget 2021.

Inde

Le gouvernement indien a présenté le 5 août 2021 le projet de loi de 2021 sur les lois fiscales (amendement) afin de retirer l'application rétroactive des dispositions relatives à l'impôt sur les transferts indirect. Les dispositions relatives à l'impôt sur les transferts indirects ne s'appliqueront qu'aux transactions effectuées à partir du 28 mai 2012.

Indonésie

Un nouveau traité fiscal entre l'Indonésie et Singapour entre en vigueur.

Le gouvernement indonésien envisage de mettre en place une taxe sur le carbone.

Israël

Le ministère israélien des finances a publié diverses mesures fiscales qui seront incluses dans le budget 2021/2022. Ces mesures comprennent, entre autres: (i) l'accélération de l'attractivité fiscale de l'industrie technologique en autorisant une dette et des capitaux propres plus favorables aux start-ups ; (ii) la stimulation des distributions de " gains piégés " provenant de régimes fiscaux historiques ; (iii) l'augmentation du transfert de données financières des institutions financières (y compris les applications de paiement, les portefeuilles numériques, etc.) à l'autorité fiscale israélienne ; (iv) l'application des exigences d'enregistrement et de déclaration de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) aux fournisseurs et vendeurs de services numériques non israéliens sur le marché israélien ; (v) l'exigence d'un prépaiement partiel de la taxe comme condition préalable à un appel sur une ordonnance fiscale ; et

(vi) l'introduction d'une politique fiscale axée sur le comportement pour lutter contre le changement climatique.

Changement radical proposé dans les procédures fiscales - les contribuables devront payer 30 % de l'impôt en litige, lorsqu'ils déposeront un appel au tribunal.

Italie

L'Italie introduit de nouvelles incitations fiscales pour les instruments de paiement électronique.

L'administration fiscale italienne, dans une consultation, a indiqué qu'un ajustement de prix de transfert entre dans le champ de la TVA dès lors qu'il est intimement lié au prix du produit vendu. Ainsi, la politique consistant à assurer une marge de x% pour un type de transaction déterminé d'une société du Groupe donnerait donc lieu à un ajustement entrant dans le champ d'application de la TVA dans la mesure où l'ajustement viendrait directement modifier le « prix provisoire » appliqué entre les parties (i.e. présence d'un lien direct).

Luxembourg

L'administration fiscale luxembourgeoise a publié des lignes directrices sur les amendes administratives liées aux infractions fiscales et sur les procédures applicables aux infractions fiscales pénales.

Mexique

Le Mexique publie la deuxième liste des taux d'imposition effectifs prévus pour des secteurs supplémentaires.

Le Mexique reporte au 1er septembre la date limite pour se conformer à la loi fiscale sur l'externalisation des services.

Nouvelle Zélande

La Nouvelle-Zélande a introduit de nouvelles règles de report des déficits fiscaux.

Pérou

Le Pérou a créé une nouvelle zone franche.

Pologne

Le ministère des Finances a présenté un projet de réforme fiscale globale, mettant en œuvre les annonces incluses dans le "New Economic Polish Deal". Le principal changement en matière de TVA est la possibilité de former des groupes de TVA à des fins fiscales à partir du 1er janvier 2022. En ce qui concerne les prix de transfert, les changements les plus importants concernent l'extension de l'obligation de préparer une documentation sur les prix de transfert de groupe, et la responsabilité pénale et fiscale en cas d'absence de préparation de cette documentation, avec une menace d'amendes pouvant atteindre des millions de zlotys.

Le ministère des Finances a ouvert un processus de préconsultation fiscale sur le document de travail présentant les propositions de modification de la réglementation sur les prix de transfert. Selon le ministère, "l'objectif des modifications de la législation sur les prix de transfert est de simplifier un certain nombre de règles ou de procédures et de les débarrasser de la charge bureaucratique". Il est proposé d'apporter des modifications à la loi sur l'impôt sur les sociétés du 15 février 1992 et, par analogie, à la loi sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques du 26 juillet 1991. Des modifications accessoires sont également prévues dans la loi sur la gestion des impôts du 29 août 1997 et dans la loi sur le code pénal fiscal du 10 septembre 1999.

Roumanie

A partir de ce mois d'août, le système d'intégration fiscale concernant l'impôt sur les sociétés devient fonctionnel en Roumanie. La demande d'approbation par

l'autorité fiscale compétente de la mise en œuvre du système d'intégration fiscale doit être présentée au plus tard 60 jours avant le début de l'exercice fiscal concerné. Ainsi, dans le cas où ce système est prévu pour 2022 et que l'année fiscale correspond à l'année civile, la demande et tous les documents nécessaires doivent être soumis avant le 1er novembre 2021. Par précaution, un dépôt anticipé devrait être envisagé.

Royaume-Uni

Les autorités compétentes des États-Unis (US) et du Royaume-Uni (UK) ont signé deux accords concernant l'interprétation des termes « Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) » et « résident d'un État membre de la Communauté européenne » dans la disposition relative à la limitation du droit aux avantages de la convention entre les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur les gains en capital, signée le 24 juillet 2001, telle que modifiée par le protocole signé le 19 juillet 2002 (la convention US-UK). La première disposition précise que les références à l'ALENA dans la disposition anti-abus du traité États-Unis-Royaume-Uni seront comprises comme des références au protocole remplaçant l'Accord de libre-échange nord-américain par l'Accord entre les États-Unis d'Amérique, les États-Unis du Mexique et le Canada. La deuxième disposition précise qu'un « résident d'un État membre de la Communauté européenne » aux fins de la disposition LPP du traité États-Unis-Royaume-Uni continue d'inclure un résident du Royaume-Uni.

Singapour

L'Inland Revenue Authority of Singapore (IRAS) a mis à jour ses directives en matière de prix de transfert le 10 août 2021, avec la

publication de l'IRAS e-Tax Guide : Transfer Pricing Guidelines (Sixième édition).

Suisse

Selon l'art. 25a al. 1 de la Loi fédérale sur l'harmonisation des impôts (LFHI), les cantons peuvent autoriser une super-déduction pour la R&D allant jusqu'à 50% des dépenses de recherche et de développement engagées par les entreprises. En raison des termes « les cantons peuvent » et « jusqu'à 50 % », il appartient aux cantons de décider (i) s'ils autorisent la super-déduction pour la R&D en général et (ii) dans quelle mesure elle sera autorisée (dans la limite fixée par la LFHI).

Thaïlande

L'application par la Thaïlande de la TVA sur les services numériques (e-services) fournis par des opérateurs étrangers sera le 1er septembre 2021.

Turquie

Le ministère turc du Trésor et des Finances a publié le Communiqué général n° 529 sur la loi de procédure fiscale (le Communiqué) au Journal officiel le 13 juillet 2021. Selon le Communiqué, les sociétés contribuables et les autres contribuables spécifiés dans le Communiqué sont tenus de déclarer le Bénéficiaire Effectif.

Ukraine

La loi d'amnistie fiscale est entrée en vigueur.

Uruguay

Les contribuables qui ont déjà payé l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur la fortune entre janvier et juin 2021 avant l'entrée en vigueur des exonérations peuvent être en mesure de récupérer ces montants.

L'administration fiscale uruguayenne repousse la date limite à laquelle les

émetteurs de reçus électroniques doivent soumettre des informations sur les logiciels de facturation ou les processus de reçus fiscaux électroniques.

L'Uruguay met en place des incitations fiscales pour les investissements dans des projets d'infrastructures aéronautiques.

Les contribuables dont l'exercice fiscal se termine en juillet 2021 doivent utiliser le nouveau formulaire pour déposer la déclaration sous serment de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt sur la fortune nette et de l'impôt sur le contrôle des sociétés.

Vietnam

Le Vietnam a adopté une nouvelle orientation visant à valoriser son secteur de la haute technologie. Il s'oriente vers une industrie profondément ancrée, verticalement intégrée, qui accorde une plus grande importance à la recherche et au développement (R&D). L'idée est de ne plus encourager le simple travail d'assemblage et de créer un centre mondial de recherche, d'innovation et de développement de haute technologie. Pour ce faire, le Vietnam n'a pas modifié ses incitations en matière de haute technologie, mais a ajusté les conditions d'éligibilité de manière à favoriser les opérateurs de plus grande taille et mieux capitalisés ou les opérateurs de plus petite taille qui consacrent une plus grande partie de leurs ressources à la R&D.

Récemment, le ministère de la planification et de l'investissement a publié un projet de décret sur les mesures d'incitation du gouvernement en faveur des entreprises souffrant des conséquences de la pandémie de coronavirus. L'objectif est qu'à la fin de l'année 2021, au moins 1 million d'entreprises aient accès à des politiques de crédit favorables, à une réduction ou à la suppression du paiement des impôts, des taxes foncières ainsi que des frais d'électricité, d'eau et de télécommunication.

Le projet de décret est en attente de l'approbation du Premier ministre.

professionnels au sein du partnership intégré de Mazars, et 16 000 professionnels aux Etats-Unis et au Canada au sein de « Mazars North America Alliance » – qui accompagnent des clients de toutes tailles à chaque étape de leur développement.

[1] Seulement dans les pays dans lesquels les lois en vigueur l'autorisent

www.mazars.fr

Contacts

Frédéric Barat, Avocat Associé,

Mazars Société d'Avocats

frederic.barat@avocats-mazars.com

Frédéric Lubczinski, Avocat Senior Manager,

Mazars Société d'Avocats

frederic.lubczinski@avocats-mazars.com

A propos de Mazars

Mazars est une organisation internationale, intégrée et indépendante spécialisée dans l'audit, le conseil, ainsi que les services comptables, fiscaux et juridiques [1].

Présent dans 91 pays et territoires à travers le monde, Mazars fédère les expertises de 40 400 professionnels – 24 400

Mazars et Mazars Société d'Avocats

Des partenaires de choix pour vous accompagner sur vos problématiques liées à l'introduction du BEPS et à la fiscalité internationale.

Face aux évolutions majeures et rapides des législations fiscales, impliquées par l'introduction du BEPS dans le monde, Mazars et Mazars Société d'Avocats ont conçu une offre dédiée aux entreprises ayant une activité à l'international.

Notre équipe, composée d'avocats, de fiscalistes et de consultants, vous accompagne sur l'ensemble de vos questions de fiscalité internationale, notamment liées à l'introduction du CbCR et des nouvelles documentations prix de transfert ainsi que sur les problématiques associées à vos implantations à l'étranger.

Nous nous engageons sur des solutions pragmatiques, efficaces et sur-mesure pour vous permettre d'assurer une prise en compte rapide de ces nouvelles mesures, en conformité avec les exigences des différentes administrations fiscales impliquées.